

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Convention pour
l'installation d'abri-
voyageurs et de quais
d'accès pour les
Personnes à Mobilité
Réduite (PMR)**

SEANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 18 octobre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Vincent PETITJEAN,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA,
Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe
MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Bernard
DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Monique DURAND-PRADAT

CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'ABRI-VOYAGEURS ET DE QUAIS D'ACCES POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** la délibération n°CP-2023-05/02-9-7462 de la Commission permanente du Conseil Régional du 12 mai 2023 ;
- **Vu** la convention de financement des aménagements d'accessibilité des arrêts routiers d'autocars interurbains et fourniture, pose, maintenance d'abri-voyageurs en date du 26 mai 2023 ;
- **Vu** la délibération n°9 du Conseil Municipal du 13 septembre 2022 ;

- **Considérant** le partenariat sur les mobilités avec la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- **Considérant** la volonté de la Ville de Thiers d'améliorer l'accès aux transports en commun pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- **Considérant** le partenariat avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thiernois (SMTUT) ;
- **Considérant** la possibilité donnée par la Région pour l'installation de 6 abribus avec 6 quais d'accès PMR sur les sites suivants :
 - 2 au rond-point du Chambon (dans les 2 sens de circulation) ;
 - 2 dans le quartier du Moutier (dans les 2 sens de circulation) ;
 - 2 au Lycée Germaine Tillion (dans les 2 sens de circulation) ;
- **Considérant** la nécessité de délibérer de nouveau compte tenu des modifications apportées au plan de financement définitif pour les quais d'accès ;

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses			Montant prévisionnel HT
Travaux de mise en accessibilité des 6 arrêts de cars			116 729 €
Coût HT			116 729 €
Plan de financement prévisionnel			
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande			
Financeurs	Statut (acquis ou sollicité)	Pourcentage	Montant sollicité ou acquis HT
Conseil régional (préciser)	Sollicité	80%	93 383,20 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		80%	93 383,20 €
Fonds propres		20 %	23 345,80 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		20 %	23 345,80 €
Coût HT		100 %	116 729 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la convention et son plan de financement définitif pour l'installation par la Région Auvergne Rhône Alpes de 6 abribus sur les sites suivants :
 - 2 au rond-point du Chambon ;
 - 2 dans le quartier du Moutier ;
 - 2 au Lycée Germaine Tillion ;

- **Approuve** la convention et son plan de financement définitif pour l'installation de 6 quais PMR financés à 80 % par la Région Auvergne Rhône Alpes sur les sites suivants :
 - 2 au rond-point du Chambon
 - 2 dans le quartier du Moutier ;
 - 2 au Lycée Germaine Tillion ;
- **Autorise** le Maire à solliciter toute subvention en en lien avec la présente convention ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Monique DURAND-PRADAT

Le Maire



MAIRIE DE THIERS
PUY-DE-DÔME

Stéphane RODIER